

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IPESOL COLLE

Version: 53k

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: IPESOL COLLE
1. 1. 1. Contient:
- oxyde de calcium
 - di-n-butylétainlaurate
 - oxyde de calcium
 - diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3];
 - chlorure de benzoyle
1. 1. 2. N°CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- 2IP
2B rue du Thal
67210 OBERNAI
Tel : +33 (3) 88 18 36 99
Télécopie : +33 (3) 88 19 08 59
Email : info@2ipfrance.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. N°code du produit: 5775.1

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- * Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 *
 - * Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
 - * Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
 - * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
 - * Sens. resp. 1 / SGH08 - H334 *
 - * Tox. aq. chron. 3 / H412 *

2. 2. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

2. 2. 4. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IPESOL COLLE

Version: 53k

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

	<p>P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n°4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P342 En cas de symptômes respiratoires: P311a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p>
2. 2. 5. Stockage:	<p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais.</p>
2. 2. 6. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international</p>
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<p>EUH208 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. EUH208 Contient du (de la) di-n-butylétainlaurate, diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3];. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.</p>
2. 4. Autres dangers:	<p>Aucun.</p>

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- N°Id: 607-195-00-7 - N°CE: 203-603-9 - N°CAS: 108-65-6
- Conc. (% pds) : 5 < C ≤ 10
- R-S :
Classification: • R10 •
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
- oxyde de calcium
- N°CE: 215-138-9 - N°CAS: 1305-78-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475325-36-xxxx
- Conc. (% pds) : 15 < C ≤ 20
- R-S :
Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 37/38-41
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 - STOT un. 3. - Irr. cut. 2 - H315
* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
- VME mg/m³ = 2
- di-n-butylétainlaurate
- N°CE: 201-039-8 - N°CAS: 77-58-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119496068-27-0002
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
- R-S :
Symbole(s): T C N - Phrase(s) R: 60-61-48/25-34-43-50/53-68
- SGH :
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT un. 1 - H370 - STOT rép. 1 - H372 * SGH05 - Corrosion - Corr. cut. 1A - H314 - Repr. 1A - H360 - Mutag. 2 - H341
* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410
- Divers :
DL50 / Orale / Rat = 1600-2071 mg/kg
CE50 / 48h / Daphnia magna = 0.463 mg/l
CE50 / 1h / Algues = 1 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IPESOL COLLE

Version: 53k

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- butanone; méthyléthylcétone
 - N°Id: 606-002-00-3 - N°CE: 201-159-0 - N°CAS: 78-93-3
 - Conc. (% pds) : 10 < C <= 15
 - R-S :
 - Classification: • F; R11 Xi; R36 R66 R67 •
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319
 - VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900

- oxyde de calcium
 - N°CE: 215-138-9 - N°CAS: 1305-78-8
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475325-36-xxxx
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - R-S :
 - Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 37/38-41
 - SGH :
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 - STOT un. 3. - Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
 - VME mg/m³ = 2

- toluène
 - N°Id: 601-021-00-3 - N°CE: 203-625-9 - N°CAS: 108-88-3
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - R-S :
 - Classification: • F; R 11 • Repr. Cat.3; R 63 • Xn; R 48/20-65 • Xi; R 38 • R 67 •
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361
 - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188

- diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3];
 - N°Id: 615-006-00-4 - N°CE: 247-722-4 - N°CAS: 26471-62-5
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - R-S :
 - Classification: • Carc. Cat. 3; R 40 • T+; R 26 • Xi; R 36/37/38 • R 42/43 • R 52-53 •
 - SGH :
 - * SGH06 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - Tox. aiguë 2 - H330 * SGH08 - Danger pour la santé - Sens. resp. 1 - H334 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Canc. 2 - H351
 - Tox. aq. chron. 3 - H412
 - VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,036 - VLE ppm = 0,02 - VLE mg/m³ = 0,14

- xylène (mélange isomère o, m, p)
 - N°CAS: .1330-20-7
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32
 - Conc. (% pds) : 10 < C <= 15
 - R-S :
 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 10-20/21-36/37/38-65-48/20
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - STOT un. 3. - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
 - Tox. aq. chron. 3 - H412

- éthylbenzène
 - N°CAS: .100-41-4
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - R-S :
 - Symbole(s): F Xn - Phrase(s) R: 11-20-65-48/20-36/37/38
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 - STOT un. 3 - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
 - Tox. aq. chron. 3 - H412

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IPESOL COLLE

Version: 53k

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, et appeler immédiatement un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie, utiliser: poudre, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2)
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas fumer. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IPESOL COLLE

Version: 53k

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- insuffisante. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques à l'état liquide (par mise à la terre, par exemple). Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver dans un endroit très bien ventilé.
7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Etanchéité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
• oxyde de calcium : VME mg/m³ = 2
• butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900
• oxyde de calcium : VME mg/m³ = 2
• toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188
• diisocyanate de 2-méthyl-m-phénylène 2,4-diisocyanate de toluylène 2,4-TDI [1]; diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène 2,6-diisocyanate de toluylène 2,6-TDI [2]; diisocyanate de m-tolyldène diisocyanate de toluylène TDI [3]; : VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,036 - VLE ppm = 0,02 - VLE mg/m³ = 0,14
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules
8. 2. 2. Protection des mains: Porter des gants appropriés
Une crème imperméable peut aider à protéger les parties de la peau exposées. Ne pas utiliser dans le cas où le contact a déjà eu lieu.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:
9. 1. 1. Aspect: liquide visqueux
9. 1. 2. Couleur: jaune / orange
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Non déterminé.
9. 1. 5. Point d'éclair: 8,5°C
9. 1. 6. Limites d'explosivité: Non déterminé.
9. 1. 7. Pression de vapeur: 27.14 kPa
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1.40

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IPESOL COLLE

Version: 53k

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. 1. 9. Masse volumique apparente: 1 400 kg/m³
9. 1. 10. Viscosité: 22 500 mPa.s (20°C)
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité: Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques
9. 3. Autres données: COV : 315 g/L

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Aucun.
10. 4. Conditions à éviter: Eviter toute source d'ignition. Tenir à l'écart d'agents oxydants, de matériaux fortement acides, d'amines, d'alcools et d'eau.
10. 5. Matières incompatibles: Aucune.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau: Irritant pour la peau.
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.
11. 2. 4. Ingestion: Non applicable.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Difficilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.
12. 6. Autres effets néfastes: Aucun.
12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IPESOL COLLE

Version: 53k

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 2. Numéro ONU:	1133
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	ADHESIFS
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	non
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	cf : §6
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 1907-2006 Règlement CE 1272-2008 Règlement CE 790-2009 Règlement CE 453-2010
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n°figure en rubrique 3:	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au
--	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

IPESOL COLLE

Version: 53k

Date de révision: 15/06/2020

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

même danger>.

H330 Mortel par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

16. 2. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

L'information contenue dans cette fiche a l'intention de décrire les recommandations de sécurité concernant notre produit. Elle n'engage pas sa responsabilité pour les propriétés physiques décrites.

16. 3. Historique:

16. 3. 1. Date de la première édition: 13/03/2009

16. 3. 2. Date de la révision précédente: 04/05/2015

16. 3. 3. Date de révision: 15/06/2020

16. 3. 4. Version: 53k

16. 3. 5. Révision chapitre(s) n°: 1 --> 16

16. 4. Réalisé par: 2 IP